D.

LA GESTION

Les résidences ANTAEUS

La résidence sera gérée par un spécialiste reconnu de la résidence de tourisme : **Antaeus**, qui gère avec succès plus de 30 résidences services, tourisme ou affaires.

Un bail commercial de 11 ans et 11 mois fermes, conformément au décret de 1953, est proposé par **Antaeus** et garantit à l'investisseur un revenu qui , allié à la qualité de l'immeuble et à des conditions fiscales d'acquisition particulièrement motivantes, en font un investissement privilégié et pérenne.

Document et photos non contractuels